

# Le concours, et après ?

Après le stress des épreuves, vous en viendrez vite aux questions concernant l'année prochaine : l'affectation dans un département, le stage en école, la formation, la titularisation...

Une année bien chargée s'annonce !

Le SNUipp-FSU vous accompagnera tout au long de votre formation, de votre entrée dans le métier et de votre carrière.

Cette année encore deux concours sont organisés, les épreuves d'admission du concours 2014 exceptionnel ont eu lieu en mars-avril 2014 et le concours 2014 rénové se déroule de fin avril à juin 2014.

- Les lauréats du concours 2014 exceptionnel seront stagiaires à la rentrée 2014, en responsabilité de classe toute l'année scolaire.
- Les lauréats du concours 2014 rénové seront également stagiaires à la rentrée 2014, avec un mi-temps de formation en ESPE et un mi-temps en classe.

Dès la rentrée, les militants et les élus du personnel du SNUipp-FSU seront à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questionnements. Vous pourrez les rencontrer lors de permanences ou de réunions, mais aussi dans les écoles.

Pour tenter de répondre à vos préoccupations qui sont aussi les nôtres et celles de toute la profession, nous mettons à votre disposition des outils (agendas, clefs USB, publications spécifiques...) pour vous informer sur vos droits, sur le déroulement de votre année de stagiaire et pour vous accompagner et vous aider dans votre entrée dans le métier. Vous les trouverez auprès de votre section départementale du SNUipp-FSU ou sur le site « **premières classes** » du SNUipp-FSU.

Des permanences sont organisées tout au long de l'année dans les ESPE, sur vos lieux de formation, nous vous y attendons...

## L'équipe départementale du SNUipp-FSU 11

SNUipp national :

<http://www.snuipp.fr>

Site premières classes :

[neo.snuipp.fr](http://neo.snuipp.fr)

→ pour les professeurs des écoles  
débutants dans le métier



**SNUipp-FSU**

**SNUipp-FSU**

C'est quoi, c'est qui ?

**S**yndicat **N**ational **U**nitaire

des **i**nstituteurs,

**p**rofesseurs des écoles,

et **P**EGC.

Premier syndicat représentant les enseignants du primaire, il appartient à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Il représente et défend, de façon individuelle et collective, les enseignants au plan local ou national. Attaché à la réussite de tous les élèves, il mène le débat avec les enseignants et chercheurs pour élaborer des propositions de transformation de l'École. Cela passe nécessairement par une formation initiale et continue de qualité. Il prend aussi part aux débats de société.

Le SNUipp-FSU est favorable à une reconnaissance des années de formation par un master avec une véritable formation professionnalisante au métier d'enseignant adossée à la recherche.

La FSU, créée en 1993, regroupe des syndicats de l'enseignement, l'éducation, de la recherche, de la culture, de la formation et de l'insertion, dont le SNES principal syndicat des enseignants du second degré et le SNEP, des professeurs d'EPS.

La FSU reste, par le vote des personnels, la première fédération syndicale dans l'éducation nationale.

Contactez votre section  
départementale

snu11@snuipp.fr

# Concours 2014 des PE

## Un concours nouvelle formule !

### Postes : les chiffres

#### Le nombre de places aux concours

Les 29 et 30 avril 2014 ont eu lieu les épreuves d'admissibilité pour les concours de recrutement des professeurs d'école.

Le ministère a aussi publié la répartition académique des places proposées (voir ci-dessous).

Depuis 2008 (10000 places), le nombre des recrutements n'avait fait que chuter avec un palier en 2009 (7000 places) et 2010 (7165 places) et le décrochage en 2011 avec seulement 3154 places.

En 2012 et 2013, le nombre de recrutements a été augmenté mais reste en-deçà du niveau de recrutement nécessaire pour améliorer sensiblement les conditions d'enseignement.

Il y a 66 571 inscrits au CRPE 2014.

2004	: 13037
2005	: 12805
2006	: 11267
2007	: 11187
2008	: 10010
2009	: 7158
2010	: 7165
2011	: 3154
2012	: 5000
	+1000
2013	: 8600
2014	: 8500
anticipé	
2014	: 8500

Le recrutement de 8500 enseignants dans le premier degré pour le concours 2014 rénové témoigne de l'arrêt du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite dans l'éducation nationale. C'est un signe positif tant pour les étudiants que pour l'école dans son ensemble.

Néanmoins, cela ne compensera pas les 29 683 suppressions de postes à l'école primaire de ces dernières années. En effet, après 10 ans d'attaques contre le service public d'Éducation, la situation reste dégradée tant pour les conditions d'apprentissage des élèves que pour les conditions de travail des enseignants. Cet héritage marquera encore la rentrée 2014. Et pourtant il y a urgence à reconstruire l'école !

Les conditions d'ouverture des ESPÉ et la mise en place de la nouvelle réforme placent, dans toutes les académies, les étudiants, les formateurs et les autres personnels face à de nombreuses difficultés. L'absence de cadrage national et les contraintes budgétaires posent réellement le problème de la qualité d'une formation, égale sur tout le territoire, et de sa visibilité pour les étudiant-e-s qui par ailleurs en financent une partie. Étudiants, stagiaires, formateurs de terrain et en ESPÉ payent au prix fort une réforme qui n'a pas les moyens des ambitions affichées. La situation ne peut rester en l'état. De réelles améliorations sont nécessaires.

En effet La formation des enseignants est un levier essentiel pour améliorer le système éducatif et lutter efficacement contre l'échec scolaire.

Pour le SNUipp-FSU, un véritable changement pour l'école doit se dessiner rapidement, par des créations massives de postes à la hauteur des besoins, et par la mise en place d'une formation initiale et continue de qualité.

#### Répartition des places aux Concours PE 2014

	Total	concours externes	2 <sup>nd</sup> concours internes		3 <sup>ème</sup> concours	
			spéciaux		spéciaux	
Aix-Marseille	300	287				13
Amiens	280	270				10
Besançon	100	99				1
Bordeaux	270	243	13		2	12
Caen	135	128		4		3
Clermont-Ferrand	80	76				4
Corse	35	17	17			1
Créteil	1120	1050		30		40
Dijon	190	179				11
Grenoble	395	388				7
Guadeloupe	80	72		4		4
Guyane	155	100	3	42		10
Lille	500	490				10
Limoges	80	79				1
Lyon	480	455				25
Martinique	25	20	2	2		1
Montpellier	340	296	20	8		16
Nancy-Metz	210	200	1			9
Nantes	350	329	1			20
Nice	190	177	1	5		7
Orléans-Tours	310	294		6		10
Paris	210	200		5		5
Poitiers	175	167		5		3
Reims	130	126				4
Rennes	230	190	22		2	16
Réunion	170	147	1	8		14
Rouen	220	210				10
Strasbourg	220	167	40		10	3
Toulouse	270	253	12	5		
Versailles	1250	1195		20		35
total	8500	7904	133	144	14	305

# Informations départementales



Comment cela se passera-t-il dans le département de l'Aude ?

**Nature des postes** : Les postes proposés aux stagiaires sont des postes réservés avant la première phase du mouvement des enseignants titulaires : créations de postes, postes libérés par des collègues changeant de département, départs à la retraite. Ils sont implantés globalement sur le Carcassonnais et le Narbonnais. Tout le département est représenté.

**Effectif** : Vous serez 34 PES concours exceptionnel l'an prochain sur le département de l'Aude.

L'objectif de l'administration est de créer 2 groupes, un sur le Narbonnais, un sur le Carcassonnais.17+17.

Si une formation est organisée, le groupe de Carcassonne serait accueilli à la FDE ESPE (IUFM) de Carcassonne. Le groupe de Narbonne suivrait sa formation dans les locaux du collège Victor Hugo à Narbonne. Cela permet à l'administration de limiter les frais de déplacement entre l'école où vous serez affecté et le lieu de formation. Et cela vous permettra d'avoir un rythme de vie plus acceptable !

Le siège du SNUipp à Narbonne est juste à côté.

**Les critères d'affectation sont** les mêmes que pour le mouvement des enseignants titulaires :

- 1. situation de handicap (contacter le médecin de prévention Dr Dejong)**
- 2. situations avec enfants nés ou à naître** (classement selon le nombre d'enfants)
- 3. rang au concours**

Vous pourrez postuler sur cette liste de postes, vraisemblablement par **un classement de tous les postes proposés**.

**Affectation** : Les affectations seront validées le **16 juin 2014**, jour de la **CAPD mouvement**. (Commission technique paritaire départementale, où nous siégeons).

A vous de bien réfléchir. N'hésitez pas à contacter la section départementale du SNUipp de l'Aude pour d'autres renseignements.

**Le SNUipp-FSU 11 tient des permanences du mardi au vendredi**, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le mercredi de 9h à 12h. Au-delà de ces horaires, sur rendez-vous.

- à **Narbonne, 13 rue des 3 moulins**, école maternelle Lamartine, derrière le collège Victor Hugo. 04.68.32.07.99

- à **Carcassonne, au siège départemental du SNUipp, 22 bis Boulevard de Varsovie**, école maternelle Liberté, à côté du collège le Bastion. 04.68.72.04.76

Vous pouvez également nous joindre par mail : [snu11@snuipp.fr](mailto:snu11@snuipp.fr)

**Site départemental** : <http://11.snuipp.fr>

**Vos délégués du personnel SNUipp-FSU 11** :

Isabelle SARRIBOUILLE, Marie-Dominique PUJOL, Blandine ALLABERT, Odile TOIGO, Pierre-Yves VILLEGAS, Antoine LARGUIER.



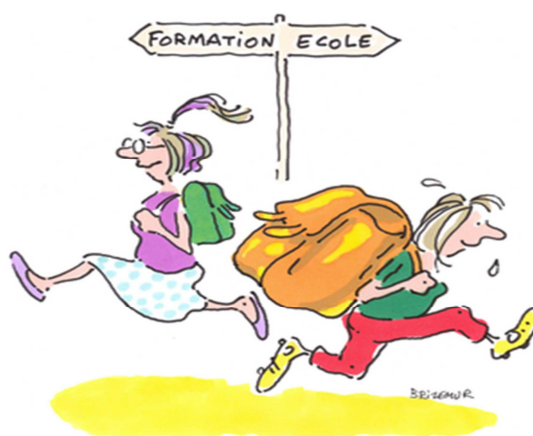
### Une année de formation ?

L'année de fonctionnaire stagiaire doit être une année pleine et entière de formation et s'inscrire dans un continuum qui prenne en compte les compétences acquises avant le concours.

La formation doit s'appuyer sur le potentiel des ESPE. Elle doit articuler des temps de pratique, d'analyse de pratique et de mise en théorie.

Le SNUipp-FSU considère que le schéma de formation des futurs PES qui prévoit un mi-temps en responsabilité n'est pas satisfaisant. En effet, afin de répondre aux besoins de la formation initiale donnant une place à la recherche, le volume de stage ne devrait pas dépasser un tiers temps et intégrer des phases d'observation, de pratique accompagnée puis de la responsabilité.

Cette entrée progressive dans le métier doit se poursuivre sur les deux premières années d'exercice par des retours réguliers en formation.



### Élections dans les ESPE

Des élections ont eu lieu en 2013-2014 dans les ESPE pour élire les conseils d'école. Des élections partielles auront lieu chaque année pour remplacer les élu-es qui quittent l'ESPE. Un certain nombre de décisions concernant votre scolarité y sont prises. Il est donc important que les usagers y soient représentés. La FSU, par ses interventions multiples, contribue à améliorer votre formation et vos conditions d'accueil. Il est primordial de voter.

